



Mairie de Barjac (Gard)

DECISION DU MAIRE

Décision n° 4/2024

Le Maire de Barjac (30 430),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal 2024-56 en date du 08 avril 2024 donnant au maire délégation pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Des dépenses non-prévues au budget principal nécessitent la modification du budget principal de la Commune pour augmenter les crédits nécessaires au paiement de factures d'équipement,

DECIDE

Article 1 : Modification du budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT			
Chapitre - Opération : Article - Désignation	Dépenses	Recettes	Total BP + DMs
114 Local Technique Voirie :			
231 immobilisations corporelles	+ 60 000 €		491 000 €
124 Murs voirie : 231 immobilisations corporelles	- 10 000 €		30 000 €
130 Réseau Eclairage Public : 203 frais d'étude, de recherche ...	-50 000 €		50 000 €
130 Réseau Eclairage Public : 231 immobilisations corporelles	-50 000 €		250 000 €
132 Aménagement Le Cornier : 212 agencements et aménagements de terrains	-80 000 €		50 000 €
132 Aménagement Le Cornier : 231 immobilisations corporelles	-20 000 €		60 000 €
20 Immobilisations incorporelles : 203 frais d'étude, de recherche ...	-2 000 €		10 000 €
21 Immobilisations corporelles : 2131 bâtiments publics	-70 000 €		144 000 €
21 Immobilisations corporelles : 2151 réseaux de voirie	- 40 000 €		20 000 €
21 Immobilisations corporelles : 2157 matériel et outillage technique	24 000 €		74 000 €
21 Immobilisations corporelles : 2182 matériel de transport	-9 000 €		65 000 €
23 Immobilisations en cours : 231 immobilisations corporelles	-5 500 €		370 500 €
90 Travaux voirie : 231 immobilisations corporelles	- 20 000 €		112 500 €

903 Ecole : 2188 autres	+ 15 000 €		30 000 €
903 Ecole : 231 immobilisations corporelles	+ 300 000 €		504 500 €
906 Château : 2184 matériel de bureau et mobilier	-15 000 €		35 000 €
906 Château : 2188 autres	-15 000 €		22 000 €
909 Equipements sportifs : 231 immobilisations corporelles	-30 000 €		10 000 €
913 Bâtiment ancienne gendarmerie : 231 immobilisations corporelles	7 500 €		32 500 €
914 Jardin d'enfant : 2184 matériel de bureau et mobilier	-5 000 €		0 €
916 Entrées Agglomération : 231 immobilisations corporelles	+ 30 000 €		595 000 €
918 Maison Bertrand : 203 frais d'étude, de recherche ...	-15 000 €		10 000 €
TOTAL	0,00 €		

Article 2 : le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance

Fait à Barjac, le 04 juillet 2024
EDOUARD CHAULET, Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication